



# Assemblée générale

Distr. limitée  
15 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 41 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

**Afrique du Sud, Algérie, Angola, Belize, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kenya, Liechtenstein, Madagascar, Maroc, Maurice, Monaco, Mongolie, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Qatar, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Sénégal, Slovaquie, Suriname, Tunisie et Venezuela : projet de résolution révisé**

## **Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*L'Assemblée générale*

*Adopte la déclaration suivante :*

## **Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et chefs de délégation participant à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue le 16 septembre 2002, avons examiné quel appui apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est un programme de l'Union africaine. Cette réunion fait partie de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>1</sup>, à cette cinquante-septième session de l'Assemblée.

---

\* A/57/150.

<sup>1</sup> Résolution 46/151, annexe, sect. II.



2. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>2</sup> et aux objectifs de développement convenus au niveau international, qui reflètent notre aspiration collective à un monde meilleur dans lequel tous les peuples puissent vivre dans la dignité et la paix.

3. Nous nous engageons de nouveau à satisfaire les besoins spéciaux de l'Afrique tels que reconnus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée le 8 septembre 2000, la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de fond de 2001 du Conseil économique et social sur le rôle du système en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable, adoptée le 18 juillet 2001<sup>3</sup>, le Consensus de Monterrey adopté 22 mars 2002<sup>4</sup> à la Conférence internationale sur le financement du développement, et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, adopté lors du Sommet le 4 septembre 2002.

4. Nous accueillons favorablement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative conduite, maîtrisée et gérée par l'Union africaine, et reconnaissons qu'il s'agit d'un engagement sérieux à faire face aux aspirations du continent, ainsi qu'en a décidé la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Lusaka du 9 au 11 juillet 2001.

5. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement des pays africains à prendre des mesures efficaces et concrètes, notamment en établissant différents mécanismes institutionnels et en élaborant des stratégies pour appliquer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cet engagement reflète la reconnaissance que la responsabilité première de l'application du Nouveau Partenariat incombe aux gouvernements et peuples africains.

6. Nous affirmons que le soutien international à l'application du Nouveau Partenariat est essentiel. Tout en reconnaissant l'appui qui a déjà été annoncé ou fourni pour un Nouveau Partenariat, nous demandons instamment au système des Nations Unies et à la communauté internationale, et en particulier aux pays donateurs, d'aider à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat.

7. Nous demandons au Comité spécial plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 d'étudier comment l'Organisation des Nations Unies structurera son appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et prendra des décisions à cet effet.

---

<sup>2</sup> Résolution 55/2.

<sup>3</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 3* (A/56/3/Rev.1), chap. III, par.29.

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.11.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.